

# ARNAQUES-INFOS

> Numéro 44 <

JUIN 2010

> 2 € <

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

## À QUAND LA TRANSPARENCE ?

Les articles L.232-21 à L.232-23 du code du Commerce contraignent les sociétés commerciales à déposer leurs comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce.

Dans la pratique, cette obligation légale n'est pas toujours respectée.

Autrement dit, la dégradation financière d'une société peut être ainsi volontairement cachée au consommateur. Or, la bonne santé et la solvabilité constituent des critères essentiels dans le choix d'un professionnel.

Le jeu de la transparence et de la libre concurrence est ainsi faussé, ce qui ne semble pas émouvoir les pouvoirs publics...

### AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- Le dossier du trimestre : les arnaques africaines 2 - 3
- Le cas ITAL CUCINE 4
- Appels à témoignages 5
- Loteries et cadeaux : enseignes à éviter 6
- Comment nous aider ? 7
- Sur le site du Réseau anti-arnaques 8

### IL EST PARU !

*« Vente à distance : savoir décrypter les promesses de gains et de cadeaux »*

Ce numéro spécial **ARNAQUES-INFO**S, édité à 6 000 exemplaires, est paru en mai 2010. Il est disponible sur simple demande (*joindre une enveloppe timbrée à 0,90 €*).

---

# LE DOSSIER DU TRIMESTRE : LES ARNAQUES AFRICAINES

---

Le développement du canal internet a facilité l'accroissement des escroqueries internationales et, notamment, celles issues d'Afrique.

Les rédacteurs de ces messages ne manquent pas d'imagination et, même si le taux de réponse est relativement faible, les gains compensent largement l'investissement de départ.

Le **Réseau anti-arnaques** a souhaité établir le « catalogue » des principales arnaques africaines : ses variantes et sa méthodologie.

## **ÉTAPE N° 1 : APPÂTER LE POISSON**

Voici une liste non exhaustive des « appâts » utilisés :

### ■ **Le gain de loterie**

Le gain d'une somme mirifique est annoncé à l'issue d'une « sélection de courriels sur internet ». La mention d'une marque connue (comme **MICROSOFT**) ou d'un homme d'affaires célèbre (**Bill GATES**), viennent crédibiliser l'opération.

### ■ **Le don pour cause de maladie**

Une personne atteinte d'un cancer (*gorge, cerveau*) est veuve et sans enfant. Elle souhaite léguer sa fortune (1 318 000 €) avant son décès.

### ■ **L'héritage ou le legs d'un lointain parent expatrié**

Décès accidentel ou mort naturelle. Toujours est-il qu'un pactole vous revient de droit puisque vous êtes le seul héritier connu.

### ■ **La vente de matériel roulant**

Le propriétaire présumé d'un véhicule d'occasion, d'un camping-car ou d'un engin agricole en excellent état souhaite s'en débarrasser et, de ce fait, le brade.

### ■ **La demande de réservation**

Ce vacancier est prêt à louer à prix fort un appartement ou un gîte.

---

## LES ARNAQUES AFRICAINES *(suite)*

---

### **ÉTAPE N° 2 : FERRER LE POISSON**

Le consommateur qui a eu l'imprudence de répondre à une arnaque africaine (en communiquant son adresse mèl mais aussi son numéro de téléphone portable), se voit réclamer de multiples sommes sous les prétextes les plus variés :

- Frais de dossier ;
- Frais de change ;
- Taxes ;
- Honoraires d'un mandataire (*notaire, avocat, autre intermédiaire*) ;
- Frais de transport et de mise à disposition.

Chaque règlement - à effectuer uniquement par mandat Western Union - est suivi d'une demande de paiement supplémentaire.

Psychologiquement, le consommateur qui a déjà réglé un premier montant est tenté de poursuivre les règlements, compte tenu de la dépense déjà réalisée. C'est le syndrome, bien connu, du garagiste : après une première réparation coûteuse, le client est prêt à régler une nouvelle dépense pour une réparation mineure.

### **ÉTAPE N° 3 : NOYER LE POISSON**

Au fil des paiements, le consommateur devient de plus en plus réticent à régler une nouvelle somme.

Dès qu'il annonce qu'il n'effectuera plus aucun autre règlement, les sollicitations cessent : le « gogo » n'est plus exploitable. L'arnaqueur va rechercher un nouveau poisson...

### **LES SIGNAUX D'ALERTE D'UNE PROPOSITION DOUTEUSE**

- ❖ Une offre soudaine de gain ou d'un bien matériel proposé à un prix ridicule ;
- ❖ Des fautes d'orthographe dans le texte ;
- ❖ Une domiciliation postale en Afrique (*notamment à Abidjan ou au Bénin*) ;
- ❖ Un règlement à effectuer exclusivement sous forme de mandat **Western Union**.

---

# LE CAS ITAL CUCINE

---

Les foires commerciales sont régulièrement fréquentées par des vendeurs de cuisines et salons. Les équipes de bonimenteurs ne manquent pas d'arguments pour persuader le chaland de commander une cuisine.

La **SARL ITAL CUCINE**, dont le siège social est situé à Aubenas (07), a été créée en février 2007 et est gérée par **M. David MOREL**. Elle se distingue par des pratiques particulièrement offensives :

- ↳ Un argumentaire de vente, mobilisant de deux à cinq commerciaux et pouvant atteindre une durée de cinq heures pour convaincre les récalcitrants.
- ↳ L'utilisation de boissons alcoolisées pour faciliter l'écoute des clients et lever les dernières réticences.
- ↳ Des promesses verbales qui, bien évidemment, sont oubliées lors de la rédaction du bon de commande, du style « si vous trouvez moins cher ailleurs, nous nous alignons sur le prix concurrent ».
- ↳ Des facilités de paiement par un encaissement différé de chèques, sans toujours respecter la réglementation lorsque la durée du crédit gratuit ainsi accordé est supérieure à trois mois.

Bien évidemment, **ITAL CUCINE** reste sourde aux demandes de résiliation formulées par des consommateurs qui prennent conscience, *a posteriori*, de la nature de l'engagement (*en l'absence de financement à crédit, le bon de commande est définitif*).

Son service juridique multiplie les menaces dans des courriers qui présentent la particularité de concentrer une multitude de fautes d'orthographe. Bel exemple d'amateurisme chez un professionnel qui affirme jouir d'une réputation de sérieux.

De nombreux consommateurs ont déposé plainte auprès du **procureur de la République** ou ont saisi la **DDCSPP de l'Ardèche** (*Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations*).

## AUX LECTEURS D'ARNAQUES-INFOS

Vous recevez, actuellement, la version papier d'**Arnaques-infos**.

Vous pouvez opter pour la version électronique en nous adressant une simple demande à :  
[contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)

# APPELS À TÉMOIGNAGES

## Service consommateurs

Mécontent d'un produit que vous avez acheté, vous avez écrit ou téléphoné au service consommateurs dont les coordonnées étaient mentionnées sur l'emballage.

## Bonimenteurs à gogo

Vous avez été sollicité sur un marché, dans une foire-expo, ou dans tout autre lieu, par des bonimenteurs vous promettant de réaliser une excellente affaire moyennant une participation financière.

Les accroches commerciales ainsi que l'argumentaire utilisés pour recueillir votre commande nous intéressent.

## CASH BACK

Vous avez souscrit à un programme de fidélisation payant, du genre **Club-A-Loisirs** ou **Remises et Réductions**, vous faisant miroiter des économies ou gains futurs.

## Coffrets cadeaux

Vous êtes bénéficiaire d'un coffret cadeau du type **SMARTBOX**, **WONDERBOX**, **HAPPYBOX**, **INTERNITY**...et vous avez choisi une prestation du catalogue.

## Jeux de magazines

Vous avez participé à un tirage au sort organisé par un magazine (*magazine féminin, revue TV...*).

Avez-vous été remboursé des frais de timbre ou des frais de téléphone (*si vous avez sollicité leur remboursement*) ?

Avez-vous reçu le règlement complet (*si vous l'avez demandé*) ?

Et surtout, si vous étiez l'un des gagnants, avez-vous reçu le lot promis ?

## Satisfait ou mécontent, votre témoignage intéresse :

**Le Réseau anti-arnaques  
BP 15  
79340 MÉNIGOUTE**

**Courriel :  
[temoignage@arnaques-infos.org](mailto:temoignage@arnaques-infos.org)**

## AVERTISSEMENT

Ces appels à témoignages visent à compléter la base d'informations détenue par le **Réseau anti-arnaques**. Tous les témoignages, qu'ils soient favorables ou défavorables pour la société concernée, sont intégrés au dossier ouvert par le **Réseau anti-arnaques**.

Il est demandé aux personnes répondant à un appel à témoignages de bien vouloir s'identifier (*nom, prénom et adresse*).

## Offres promotionnelles

Vous avez répondu à une offre promotionnelle destinée à récompenser votre achat ou votre fidélité (*offre de remboursement, promesse de cadeau, points de fidélité*).

## Nuits d'hôtel gratuites EUROREST

Vous avez répondu à une offre publicitaire **EUROREST** sur internet vous proposant de profiter de 14 nuits d'hôtel gratuites, sous réserve de respecter certaines contraintes (*frais d'inscription de 29 €, repas obligatoires, une seule nuit par hôtel choisi*).

## Achat de billets de concert et de spectacle

Vous avez commandé des billets sur des sites spécialisés :

↳ [reservation-concert.com](http://reservation-concert.com)

↳ [euroteam.net](http://euroteam.net)

et autres...

## Photos de bébés en maternité

Lors de votre séjour en maternité, vous avez été sollicitée par un photographe. Par la suite, un vendeur vous a présenté à domicile des séries de photos et des objets souvenirs (*empreinte de pied, de main...*) ?

---

# LOTÉRIES ET CADEAUX : LES ENSEIGNES À ÉVITER

---

Le Réseau anti-arnaques actualise régulièrement sa liste noire, établie à partir des témoignages reçus, des enquêtes et des actions en justice en cours.

## LES ENSEIGNES FRANÇAISES

■ Les principales enseignes commerciales de la SAS PROMONDO (*Carros - 06*) :

BIEN-ÊTRE ET CONFORT\*  
HOME DISTRIBUTION\*  
LABORATOIRES MINCÉA  
MOINES DE SAINT-GEORGE  
NATURLIS  
PRÉFÉRENCES  
PRESTIGE ET SÉDUCTION  
SILHOUETTE IDÉALE  
VITAL CONFORT\*

\* Les trois enseignes actuellement les plus utilisées par PROMONDO.

■ Et aussi :

ALICE AVANTAGES  
AQUA VITALIS  
BELA VITA  
CENTRE DE PAIEMENT DES RÉCLAMATIONS D'ESPÈCES  
(CPRE)- EMTL  
INSTITUT PATRICK LACROIX  
MONASTÈRE SOURCE DE MARIE  
MOULIN DE L'AUNAY  
PHYDERMA  
PROPRE ET PRATIQUE  
40 CARATS  
SANTÉ MARKET

## LES ENSEIGNES BELGES

Les enseignes du groupe belge DUCHESNE : TV DIRECT DISTRIBUTION, TVD SANTÉ, TVD DISTRIBUTION, LES INDISPENSABLES, ÉPHÉDRA, BEST OF, OLIVÉAL, BIOTONIC, LINÉAL, CHRISTIAN DENEUVE, NOTRE VIE, LABORATOIRES PEYRAC.

Les enseignes du groupe A.M.A. (*qui utilisent néanmoins une boîte postale à Antibes*) : VITAL BEAUTY, SWISS HOME SHOPPING, LE CLUB, LES BIJOUX D'ELISA.

## LES AUTRES ENSEIGNES ÉTRANGÈRES

Compte tenu du nombre croissant d'enseignes étrangères, la liste complète est désormais uniquement disponible sur le site [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org) (*mais, sur demande, nous pouvons vous en adresser une version papier*).

---

## COMMENT NOUS AIDER ?

---

Le **Réseau anti-arnaques** est une structure composée uniquement de bénévoles. Compte tenu de son mode de fonctionnement spécifique (*association loi 1901 dite « fermée », c'est-à-dire sans adhérents à l'exception des membres fondateurs*), vous pouvez apporter votre soutien de différentes façons.

### **Expédition de plis publicitaires « douteux » (santé, voyance, gains...)**

Vous êtes destinataires de plis publicitaires douteux. N'hésitez pas à nous les transmettre.

Compte tenu de la volumétrie reçue, nous formulons les préconisations suivantes pour faciliter le traitement et la gestion de ces envois :

- ↪ Conservez les documents reçus (*y compris l'enveloppe réponse*) dans l'enveloppe d'origine. Ne réexpédiez pas de documents incomplets.
- ↪ Mentionnez – si vous la connaissez – sur chaque enveloppe, la date de réception (*jour/mois/année*) sauf si cette mention apparaît déjà.
- ↪ N'apposez aucune mention manuscrite sur les documents publicitaires (*si vous souhaitez formuler des remarques ou attirer notre attention sur un point, faites-le sur une page à part*).

### **Test d'offres promotionnelles**

Nous recherchons également les emballages promotionnels (*du style « votre 1<sup>er</sup> achat remboursé » ou « x € remboursés sur votre achat »*) et nous sommes intéressés par l'aboutissement de votre démarche.

### **Test de jeux et concours (tout produit et magazines)**

Nous souhaitons renforcer notre panel de testeurs.

### **Don au Réseau anti-arnaques**

Vous pouvez effectuer un don du montant de votre choix par chèque bancaire ou mandat. Il sera affecté prioritairement au budget « enquêtes et tests ».

Écrire à : Réseau anti-arnaques BP 15 79340 MÉNIGOUTE
--

Créé en septembre 2009, le site du **Réseau anti-arnaques** vous permet, notamment, de consulter :

- ↳ Le florilège des offres publicitaires douteuses classées par thème (*loteries et cadeaux, offres promotionnelles, vente à distance, arnaques africaines, santé, voyance...*) ;
- ↳ Les « listes noires » des enseignes et catalogues à éviter ;
- ↳ La mise en garde hebdomadaire **Info-Alerte** ;
- ↳ Le carton rouge du mois.

## OUI SOMMES-NOUS ?

Le **Réseau anti-arnaques** est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », chaînes d'argent, ventes pyramidales, voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, agences de recouvrement, placements mirifiques...

Le **Réseau anti-arnaques** est une association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**.

La « **Liste noire des enseignes à éviter** » est établie à partir des dossiers d'enquête du **Réseau anti-arnaques**, des témoignages reçus et des actions en justice connues.

## MENTIONS LÉGALES

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'**Institut national de la propriété industrielle**.

Président du **Réseau anti-arnaques** : **Pascal TONNERRE**. ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**.

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

N° SIRET : 503 805 657 00015

La gestion des appels à témoignages a fait l'objet d'une déclaration auprès de la **CNIL** enregistrée sous le n 1353408.

Imprimé par l'Espace Associatif, 53, impasse de l'Odet, 29000 Quimper.

**Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.**

## ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

**Versión « papier » : 8 € (les 4 numéros), 16 € (les 8 numéros).** Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

**Versión électronique : 10 € (les 8 numéros).**

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration à la **CNIL** sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du **Réseau anti-arnaques**.

ARNAQUES-INFOS : lettre trimestrielle d'information publiée par

Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

Courriel : [contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)